

REGLEMENT

- 1- Le challenge récompense les clubs parisiens affiliés à la F.F.T., ayant au moins 3 ans d'existence et au moins 30 licenciés.
- 2- Les sections "Tennis Entreprise" ne sont pas prises en compte dans le challenge (sauf les clubs corpo qui acceptent les membres extérieurs)
- 3- Le challenge ne concerne que les licenciés.
- 4- Un seul trophée est remis, il n'y a pas de distinction de catégories. Les 3 premiers sont récompensés.
- 5- Sont pris en compte, pour chaque club et lissé sur les trois dernières années (2011, 2010 et 2009) : le taux de fidélisation et l'évolution du nombre des licenciés. Le taux de fidélisation est calculé avec un coefficient 2; sauf pour les clubs avec droits d'entrée qui ont un coefficient 1. Ainsi, le taux de fidélisation est davantage pris en compte.

